



Frais de raccordement réseau eaux pluviales

Par **Patoche8**, le **14/12/2017** à **11:12**

Bonjour,
La Mairie me réclame par titre exécutoire, des frais pour "Raccordement Réseau Eaux Pluviales", environ 2000€ or ceci n'est pas mentionné sur l'arrêté du permis de construire et donc non prévu dans notre plan de financement, avons nous l'obligation de payer ?

Par **Visiteur**, le **14/12/2017** à **19:40**

Bsr,
A partir du moment où la commune décide de la mise en séparatif du réseau, le propriétaire a l'obligation de séparer ses eaux pluviales de ses eaux usées.
Vous étiez vous renseignés préalablement et qu'aviez vous donc prévu pour vos évacuation ?